



Assemblée générale

Distr. générale
29 juin 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 128 de l'ordre du jour provisoire**

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour 2006

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le *Rapport récapitulatif du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour 2006****, conformément à la section V de la résolution 60/283 de l'Assemblée. Dans cette résolution, l'Assemblée avait approuvé le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires en date du 6 juin 2006 (A/60/870) et pris note de l'intention du Secrétaire général d'établir un rapport en vue de renforcer la transparence de l'Organisation et la responsabilisation du Secrétariat vis-à-vis des États Membres.

L'Assemblée générale a souligné que le rapport devrait être établi dans le contexte des paragraphes 68 et 69 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/60/870), compte tenu du fait que tous les rapports se rapportant aux questions administratives et budgétaires sont soumis à l'examen de la Cinquième Commission, qui est celle de ses grandes commissions qui est chargée de ces questions. L'Assemblée a en outre pris note que le rapport renfermerait des informations sur les finances et sur les programmes, et qu'il serait de nature complémentaire et ne remplacerait pas celui du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation qui est demandé à l'Article 98 de la Charte des Nations Unies, ni ceux qui sont présentés à la Cinquième Commission pour examen.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** A/62/150.

*** Pour accéder à la version électronique du *Rapport de synthèse 2006*, cliquer sur le lien qui figure dans la version électronique de la présente note.



Le rapport récapitulatif pour 2006 contient des informations sur les finances et les programmes comme cela a été demandé¹. Pour permettre à l'Assemblée générale de procéder à un examen plus approfondi et pour accroître la transparence, le Rapport récapitulatif pour 2006 contient un aperçu des difficultés et des accomplissements principaux du Secrétariat en 2006 ainsi qu'une analyse des résultats obtenus par l'Organisation. Le rapport met l'accent sur les résultats et les avancées enregistrés et, en même temps qu'il présente de manière détaillée les effectifs et les dépenses, met en évidence la valeur de l'Organisation par rapport à certaines priorités. Le Secrétaire général en a supprimé les appendices.

Si l'Assemblée générale considère utiles le Rapport récapitulatif pour 2006 et les informations qu'il renferme, elle souhaitera peut-être demander au Secrétaire général d'établir chaque année un tel rapport.

¹ Le Rapport récapitulatif pour 2006 est le deuxième rapport récapitulatif du Secrétariat; le Rapport récapitulatif pour 2005 a été publié en anglais seulement et n'a pas été examiné par l'Assemblée générale; le Rapport récapitulatif pour 2006 est publié dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, sur papier et sous forme électronique, en vue de son examen par l'Assemblée générale.